

CATÉGORIES D'ADHÉSION D'ALPINE CANADA ALPIN POUR LA SAISON 2021-2022									
PROGRAMMES COMPÉTITIFS									
Catégories	Âges d'admissibilité	Entraînement	Compétition	Exigences en matière d'assurances	Assurances recommandées	Note sur l'assurance	Frais ACA	Formulaires requis	
Niveau introduction	U10 et moins	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions locales sanctionnées. Les provinces du district du Canada (Est et Ouest) peuvent tenir des courses à l'échelle régionale.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (par ex., le club).	38,50 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Carte récréative	U12-U21	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut voyager pour prendre part à des épreuves dans toutes les régions de sa province d'adhésion. Ne permet pas l'inscription aux compétitions interprovinciales. Non admissible à la carte FIS. Non admissible à la sélection à l'équipe nationale ni aux épreuves des championnats nationaux.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	66,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Carte canadienne	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale* et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club).	82,50 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner à tout site préapprouvé dans le monde au sein d'un programme de club ***En détenant l'assurance-accident appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves des championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ***Recommandé aux athlètes non FIS/CIP qui voyagent hors de leur province respectueuse mais non à l'étranger pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les dépenses excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	82,50 \$ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Carte canadienne avec Classe 2 PAAS	U12-U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions hors de sa province d'adhésion. Admissible à l'obtention d'une carte FIS, à la sélection à l'équipe nationale et aux épreuves de championnats nationaux. NOTE: l'athlète doit aussi détenir une carte FIS CAN pour la sélection à l'équipe nationale. Une SEULE carte canadienne est requise pour faire des courses de ski alpin et de ski cross. ***Obligatoire pour les athlètes non FIS/CIP qui voyagent hors du CAN et des É.-U pour des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport. La Classe 4 ou 5 PAAS est obligatoire pour les voyages aux É.-U. en vue de faire des compétitions.	Assurance responsabilité - Compétition à l'étranger L'achat d'une police d'assurance accidents de sport (PAAS) d'ACA est obligatoire - SANS EXCEPTION	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	L'entraînement à l'étranger est exempté de la PAAS du moment ou une déclaration de renonciation a été signée par l'association organisatrice (p. ex., le club). Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 2.	82,50 \$ CA + coût de la Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
PROGRAMME DES MAÎTRES									
Maîtres - Carte week-end	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Valide pour une inscription à une compétition par saison à l'intérieur de la province de résidence seulement. Ceci comprend les épreuves d'une journée ou un événement tenu sur plusieurs jours.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les dépenses excédentaires et les accidents de sport		66,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Maîtres - Carte canadienne	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		88,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 3 PAAS	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS. ***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors de leur province, respectueuse, mais non à l'étranger pour s'entraîner ou faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 3.	88,00 \$ CA + coût de la Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
Maîtres - Carte canadienne avec Classe 2 PAAS	U21 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions Maîtres sanctionnées à l'échelle nationale. Admissible à l'achat d'une carte FIS. ***Recommandé aux athlètes Maîtres qui voyagent hors du pays pour s'entraîner et faire des compétitions puisque cette adhésion comprend une assurance accidents de sport.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Consultez la section Assurance PAAS pour les détails sur la Classe 2.	88,00 \$ CA + coût de la Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022	
CARTES FIS et CIP (Tous les athlètes FIS et CIP DOIVENT détenir une carte canadienne de Canada Alpin)									
Carte provinciale FIS (SX et ALPIN)	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS uniquement dans sa province de résidence. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA (1 ^{re} carte) 100 \$ CA (2 ^e carte)	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (ALPIN seulement)	

Carte canadienne FIS (SX et ALPIN)	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS au Canada. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 3	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 3 PAAS (1 ^{re} carte) 100 \$ CA (2 ^e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (ALPIN seulement)	
Carte internationale FIS (SX et ALPIN)	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions FIS à l'échelle internationale. Des restrictions s'appliquent aux compétitions dans l'hémisphère Sud*. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. NOTE: Une mise à niveau à la Classe 1 est requise si l'athlète voyage hors du Canada pendant plus de 30 jours consécutifs. La couverture maximale de 90 jours doit être approuvée avant le départ.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 2 PAAS (1 ^{re} carte) 100 \$ CA (2 ^e carte) + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (ALPIN seulement)	
Maîtres - Carte FIS (ALPIN)	30 ans et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré	Peut faire des compétitions FIS Maîtres à l'échelle internationale. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte FIS Maîtres.	Assurance responsabilité, NOTE: Une police d'assurance accidents de sport peut être achetée si l'athlète le souhaite. Plafond de l'âge limite en vigueur.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport. La PAAS est recommandée, mais n'est pas obligatoire.		60,00 \$ CA	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes FIS, évaluation médicale d'ACA, déclaration du CCES (ALPIN seulement)	
Carte canadienne CIP (PARA-ALPIN)	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions CIP sanctionnées au Canada. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte CIP.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 3	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 3 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo de format passeport	
Carte internationale CIP (PARA-ALPIN)	U18 et plus	Peut s'entraîner dans tout lieu préapprouvé dans le monde avec un club enregistré ***En détenant une assurance accidents appropriée	Peut faire des compétitions CIP sanctionnées à l'échelle internationale. ***Obligatoire de détenir une carte canadienne pour obtenir une carte CIP.	Assurance responsabilité, police d'assurance accidents de sport Classe 2. NOTE: Une mise à niveau à la Classe 1 est requise si l'athlète voyage hors du Canada pendant plus de 30 jours consécutifs. La couverture maximale de 90 jours doit être approuvée avant le départ.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport		100 \$ CA + Classe 2 PAAS + taxe applicable sur la prime d'assurance	Formulaire d'adhésion d'ACA 2021-2022, déclaration des athlètes CIP, évaluation médicale d'ACA, copie du passeport, photo de format passeport	
ASSURANCE PAAS									
Classe 1 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour tous les athlètes nationaux, de développement et des équipes provinciales, les entraîneurs (ski alpin, para-alpin ou ski cross) et pour les athlètes détenteurs d'une carte internationale FIS ou CIP qui voyagent à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours, mais ne dépassant pas 60 jours. Les détenteurs d'une carte canadienne qui voyagent pour faire des compétitions internationales pendant plus de 30 jours, mais ne dépassant pas de 60 jours, doivent obligatoirement se procurer la Classe 1 PAAS. Exclusion: les Maîtres détenteurs d'une carte FIS ou d'une carte canadienne. Fortement recommandée pour les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui voyagent hors du pays pendant plus de 30 jours, mais ne dépassant pas 60 jours. La couverture s'applique à des journées consécutives hors du pays. Le retour au Canada remet à zéro le calcul des jours consécutifs. Une couverture supplémentaire hors du pays peut être achetée pour une prolongation maximale de 90 jours.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 866 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 2 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour les détenteurs d'une carte internationale FIS ou CIP qui voyagent à l'extérieur du pays pour une période ne dépassant pas 30 jours. Les détenteurs d'une carte canadienne qui voyagent à l'étranger pour faire des compétitions pendant moins de 30 jours sont obligés de se procurer la Classe 2 PAAS. Exclusion: les Maîtres détenteurs d'une carte FIS ou d'une carte canadienne. Fortement recommandée pour les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui voyagent hors du pays pendant moins de 30 jours. La couverture s'applique à des journées consécutives hors du pays. Le retour au Canada remet à zéro le calcul des jours consécutifs.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 377 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 3 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour les détenteurs d'une carte canadienne FIS ou CIP. Recommandée pour les athlètes non FIS ou CIP, les entraîneurs et les officiels de discipline qui voyagent hors de leur province sans quitter le Canada.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, polices d'assurances familiales ou personnelles pour les dépenses excédentaires et les accidents dans le sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 71 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	

Classe 4 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U pour faire des compétition. Fortement recommandée pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une durée maximale de 7 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN. Tout athlète qui se procure une Classe 4 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2021-2022. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 105 et taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Classe 5 PAAS	TOUS ÂGES* Plafond de l'âge limite en vigueur	N/A	Obligatoire pour les athlètes non FIS, à l'exclusion des athlètes Maîtres qui voyagent aux É.-U pour faire des compétition. Fortement recommandée pour les athlètes, les entraîneurs, les athlètes Maîtres et les officiels de discipline qui séjournent aux É.-U. uniquement pour s'entraîner. La couverture s'applique à un (1) seul voyage par saison, d'une durée maximale de 14 JOURS. N'EST PAS VALIDE EN DEHORS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN. Tout athlète qui se procure une Classe 5 PAAS continue de bénéficier de la couverture de la Classe 3 pendant la saison 2021-2022. Il est impossible d'acheter une couverture pour un second voyage aux É.-U pendant la même saison. Dans ce cas, la mise à niveau à la Classe 1 ou 2 sera requise.	Doit être membre d'ACA pour être admissible	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Une taxe est applicable sur la prime d'assurance dans certaines provinces.	\$ 123 + taxe applicable sur la prime d'assurance	s/o	
Couverture supplémentaire hors du pays PAAS - participants des Classes 1 et 2	TOUS ÂGES * Plafond de l'âge limite en vigueur	s/o	La couverture PAAS des classes 1 et 2 peut être prolongée pour un maximum de 30 jours au-delà de la couverture initiale pour les séjours à l'étranger en achetant un couverture de semaines additionnelles. La couverture de semaines additionnelles DOIT être demandée et approuvée avant le départ.	Doit détenir la couverture PAAS Classe 1 ou Classe 2 pour être admissible. Le voyage doit être préapprouvé par ACA pour être admissible.	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	Cette prolongation ne s'applique qu'à UN SEUL voyage.	\$ à déterminer lors de l'approbation (25,00 \$ CA/semaine montant approximatif aux fins de budget)	s/o	

AUTRES FRAIS D'ADHESION D'ALPINE CANADA ALPIN

Description	Applicable à	Description	Exigences en matière d'assurance	Assurance additionnelle	FRAIS D'ACA	Formulaires requis	
Inscription du club	Tous les clubs membres	Liste des renseignements des personnes ressources du club membre	Assurance pour les directeurs et administrateurs, assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales	125,00 \$ CA	Tableau d'inscriptions du club	
Certificat d'assurance	Tous les clubs membres	Confirmation d'assurance responsabilité fournie par les assureurs d'ACA	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales	30,00 \$ CA	Formulaire de demande de CA	
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS	Épreuve sanctionnée de niveau FIS	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales	250 CHF	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS	Épreuve sanctionnée de niveau FIS introductif (ENL)	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales	100 CHF	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS	Épreuve sanctionnée de niveau PARA	Assurance responsabilité	Selon les exigences provinciales	100 CHF	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Frais d'inscription au calendrier FIS	Tous les OPTS organisant des épreuves FIS	Toute modification apportée au calendrier FIS après le 31 août	s/o	s/o	100 CHF	s/o	Taux de change déterminé lors de la réception de la facture de la FIS
Activation immédiate des points FIS	Tous les athlètes FIS	Demandée lorsque les points FIS doivent être activés avant la publication de la prochaine liste de points	Assurance applicable au type de carte FIS obtenue	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	290,00 \$ CA	s/o	Taux de change à 1,45
Activation tardive FIS	Tous les athlètes FIS	Sanction appliquée aux athlètes FIS qui s'inscrivent après le 31 décembre	Assurance applicable au type de carte FIS obtenue	Assurance-maladie provinciale, police d'assurance familiale ou personnelle pour les frais excédentaires et les accidents de sport	145,00 \$ CA	s/o	Taux de change à 1,45